

## Chaleur solaire : une solution compétitive, fiable et pérenne dans l'habitat durable

Février 2019

Depuis 2009, l'initiative SOCOL, engagée par Enerplan, travaille à la fiabilisation de la filière, avec aujourd'hui plusieurs milliers de membres mobilisés (experts, professionnels, maîtres d'ouvrage).

Nos outils, développés avec le soutien de l'ADEME et de GRDF, accompagnent le marché du solaire thermique collectif dans la réalisation de projets sources de valeur sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez dans ce dossier de presse les dernières actualités clés de la filière.

- 1 / Fonds Chaleur : ce qui change dans la méthode en 2019
- 2 / SOCOL, une référence de plus en plus reconnue
- 3 / Choisir la chaleur solaire collective avec SOCOL : accompagnement, outils, webinaires



# 1 / Fonds Chaleur : ce qui change dans la méthode en 2019

Depuis 10 ans, le Fonds Chaleur, instrument primordial pour la transition énergétique, participe au développement de la production renouvelable de chaleur et de froid dans l'habitat collectif, les collectivités et les entreprises. Sur la période 2009-2017, le Fonds représente 25,1 TWh d'énergie produite, 5,78 Milliards d'Euros d'investissement, et **4 273 opérations, dont 1 696 projets solaires !**

Au-delà de la hausse annoncée du Fonds et de l'abandon des aides remboursables, l'ADEME modifie les règles d'allocation pour **améliorer le dispositif et l'élargir à de nouveaux projets** en 2019.

## Aide à la réhabilitation d'installation

Mesure phare du plan Place au Soleil annoncé par le Ministère, **l'aide à la réhabilitation d'installation** est très attendue par la filière mobilisée au sein de SOCOL. Cela pour permettre de remettre en état des installations défectueuses ou ne réalisant pas les productions solaires attendues.

Cette aide sera déployée sur **5 régions-test de France sur la période 2019-2020 : Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de Loire, et Bretagne.**

## Encourager la chaleur solaire industrielle

Jusqu'à présent, le Fonds Chaleur appliquait la même méthode pour les projets solaires, qu'ils soient sur les segments habitat collectif, tertiaire, industriel, ou agricole. **Le Fonds Chaleur 2019 propose désormais un dossier technique adapté à la chaleur solaire en industrie**, comprenant des terminologies précises et introduisant des notions spécifiques à l'industrie, comme la notion d'utilité.

Les porteurs de projets industriels devront également appuyer leur dossier d'une étude énergétique préalable de moins de 2 ans, comprenant un diagnostic énergétique mené sur les éléments visés par le projet (procédés, bâtiment, etc.) ainsi que sur tous les autres éléments du site en interaction sur le plan énergétique avec lesdits bâtiments.



## Faciliter le dépôt de dossier, homogénéiser les aides

Afin de faciliter et homogénéiser le dépôt de dossier, l'ADEME demandera aux porteurs de projets de déposer la méthode, le dossier technique, ainsi qu'un tableur d'instruction rempli.

L'aide pour les installations neuves est également homogénéisée sur l'ensemble du territoire, avec l'obligation d'un Cepmax -15%.

## Encadrer le fonctionnement des installations

**Les installations de plus de 50 m<sup>2</sup> devront obligatoirement faire l'objet d'une charte de mise en service dynamique**, ou d'un contrat de vente, de location ou de performance énergétique.

Sans ce contrat, le projet devra obligatoirement inclure la mise en place d'un contrat de suivi et maintenance.

Les établissements recevant du public (ERP) se verront fortement préconiser le montage de l'installation en eau technique, principe de précaution pour prévenir les risques de légionelle, avant que les résultats de l'étude Legiosol ne soient connus.

## Mieux évaluer les pertes de distribution

Le Fonds Chaleur 2019 introduit **le taux d'économie F<sub>sav</sub>** dans le dossier technique à remplir. L'objectif : mieux évaluer les pertes de distribution. Ainsi, lorsque les besoins de bouclage sont trop importants, le projet devra obligatoirement comporter des travaux de calorifugeage.

La valorisation du solaire sur le bouclage ne sera, elle, autorisée qu'à la condition de travaux d'isolation.





## 2 / SOCOL, une référence de plus en plus reconnue

Pour harmoniser les différentes formations et qualifications en solaire thermique collectif, **l'ADEME souhaite s'assurer que tous les acteurs de la filière aient connaissance de la démarche qualité SOCOL** et des outils permettant de la mettre en œuvre.

### SOCOL, référence en matière d'outils pour guider les acteurs des projets

En 10 ans d'activité, SOCOL a produit **plus de 40 outils pour aider les acteurs des projets en chaleur solaire collective** à chaque étape de ceux-ci. En accès libre et gratuit, ces outils sont le fruit du travail collaboratif de la filière. Permettant la conduite de projets simplifiés, durables et de qualité, ils sont devenus **une véritable référence pour les acteurs de la chaleur solaire**.

La **mise en service dynamique** notamment est de plus en plus reconnue. Après l'édition d'un guide pratique en 2016, la filière au sein de SOCOL a proposé en 2018 d'aller plus loin, avec la mise en place de Chartes de mise en service dynamique, visant à encadrer les projets et responsabiliser les porteurs de projets. Elle est aujourd'hui **de plus en plus reprise : l'association ICO a proposé une charte d'engagement solaire à ses membres, la procédure est obligatoire pour obtenir de l'aide ADEME en réhabilitation d'installation, et l'on verra très bientôt les premières installations l'intégrant en Auvergne-Rhône-Alpes**, avec le retour d'expérience très attendu des maîtres d'ouvrage l'ayant expérimenté.



### Harmoniser formations et qualifications en solaire thermique collectif

Pour s'assurer que les bonnes pratiques, les outils et l'accompagnement SOCOL soient diffusés au plus grand nombre, il est nécessaire d'uniformiser l'offre de formation et de qualification en chaleur solaire collective. Plusieurs organismes certificateurs font déjà référence à ceux-ci : la mise en service dynamique a été intégrée au déroulé de formation Qualisol Collectif, ainsi qu'à la formation SOCOL Exploitant.

Le 7 février 2019, l'OPQIBI a intégré la démarche SOCOL au référentiel de qualification RGE Etudes 20.14. Les professionnels devront intégrer la connaissance des outils et de la démarche SOCOL, assurant ainsi des projets performants et durables dès la conception.

### La diffusion des bonnes pratiques dans le domaine universitaire

Les bonnes pratiques et recommandations promues par SOCOL, synonymes de qualité et de durabilité, sont d'ores et déjà mises en avant auprès des ingénieurs et conducteurs de projets de demain. L'université de La Rochelle, par exemple, a souhaité sensibiliser ses étudiants du Master Génie civil parcours Ingénierie du bâtiment : gestion et intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables à ces bonnes pratiques, grâce à une intervention le 6 novembre 2018.

## 3 / Choisir la chaleur solaire collective avec SOCOL : accompagnement, outils, webinaires

Depuis 10 ans, SOCOL œuvre pour la montée en compétence de la filière, et propose de nombreux outils pour fiabiliser les projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

### L'accompagnement SOCOL, la solution incontournable pour réussir ses projets

Les **outils** développés par SOCOL font référence pour la profession, et permettent aux acteurs de **réaliser des installations de qualité**. En **accès libre et gratuit**, ils orientent les porteurs de projets à **chaque étape, de l'avant-projet au suivi et à la maintenance** de l'installation, en passant par la conception, la réalisation, la réception et la mise en ser-

-vice de l'installation.

**Retrouvez en ligne recommandations, bonnes pratiques, guides, fiches et autres outils pour réussir vos projets.**

### Des webinaires pour se saisir des clés des installations performantes et durables

Pour mobiliser les professionnels et la maîtrise d'ouvrage, nous proposons régulièrement des **sessions de webinaires, portées par SOCOL et en collaboration avec nos partenaires nationaux et régionaux**. Ces rendez-vous sont l'occasion d'échanges avec le terrain. **Contactez-nous pour organiser une session réservée à vos contacts : la participation aux webinaires est entièrement gratuite !**



## Contact presse

Mathilde Emery  
Chargée de communication  
[mathilde.emery@enerplan.asso.fr](mailto:mathilde.emery@enerplan.asso.fr)  
Tél. : 04 42 32 43 24

### SOCOL, l'initiative interprofessionnelle pour développer la chaleur solaire collective



SOCOL implique des partenaires et acteurs engagés pour la production de chaleur solaire collective performante et durable : *industriels, ensembliers, bureaux d'étude spécialisés, installateurs, maîtres d'ouvrage, collectivités...* Les groupes de travail associent les principales organisations professionnelles concernées, ainsi que les régions et les directions régionales de l'ADEME, pour que la chaleur solaire collective contribue à réduire nos émissions de carbone.

[www.solaire-collectif.fr](http://www.solaire-collectif.fr)

### ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire



ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (*industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens, ...*).

Sa vocation : *agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.*

Ses missions : représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)